



**ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION
VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE DU TARN**

Arrêté modificatif n°1

**Pour le Recteur
et par délégation**

**Le Directeur académique
des services de l'Education nationale du Tarn**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.332-7 ;

Vu le décret du 3 août 2018 nommant Monsieur Jérôme Bourne Branchu, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;

Vu l'arrêté du 07 décembre 2005 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2019 relatif à la composition de la CDOEA du Tarn ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) du second degré du Tarn prévue par l'article D.332-7 du code de l'éducation est composée comme suit :

- Membres titulaires de droit :

- Monsieur Bourne Branchu, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, Président de la commission,
- Madame Irène Badouraly, médecin, conseillère technique départementale du Tarn,
- Madame Christèle Tholence, assistante sociale, conseillère technique départementale du Tarn,

- Membres désignés par le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale :

- Madame Isabelle Chartier, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés dans le Tarn,
- Monsieur Frédéric Brabet, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Lavaur,
- Monsieur Pascal Zoppas, directeur de l'école Carpentier Lapérouse à Albi,
- Madame Sylvie Tabaczynsky, Principale du collège Augustin Malroux à Blaye Les Mines,
- Madame Alixe Airault, directrice adjointe de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) au collège Jean Jaurès à Albi,
- Madame Emilie Valentini, professeure d'éducation physique et sportive au collège Bellevue à Albi,
- Madame Gisèle Pédurand, professeure des écoles, école élémentaire Jacques Durand à Réalmont,
- Monsieur Philippe Peyre, professeure des écoles, spécialisé réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), circonscription Lavaur,
- Madame Valérie Loison, psychologue scolaire, circonscription de Lavaur,
- Madame Pascale Griffault, Directrice du centre d'information et d'orientation à Albi,
- Madame Anne Kitzinger, psychologue de l'éducation nationale au centre d'information et d'orientation à Gaillac,
- Madame Céline Rodriguez, assistante sociale scolaire, référente 1^{er} degré,
- Madame Anne-Marie Trouche-Callau, médecin psychiatre, centre médico psychologique pour enfants et adolescents à Carmaux.

- **Représentants des parents d'élèves, désignés par le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale sur proposition des associations de parents d'élèves les plus représentatives dans le département :**

- Madame Christine Bourrel, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn,
- Monsieur Mickaël Harivel, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn,
- Madame Sylvie Lacombe, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn.

- Sur proposition des associations de parents d'élèves les plus représentatives dans le département, sont nommés représentants suppléants des parents d'élèves :

- Monsieur Alexandre Meyer, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn,
- Madame Carole Giroir, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn,
- Madame Hafida Aincer, Fédération des conseils de parents d'élèves du Tarn.

- **Représentants de parents d'élèves des établissements d'enseignement privés sous contrat désignés par le Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale :**

- Madame Maguy Dazats, Union départementale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre du Tarn,
- Sur proposition de l'union départementale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre du Tarn, Madame Eve Darnaud, est nommée représentante suppléante des parents d'élèves.

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement du Président, son remplacement est assuré par Madame Isabelle Chartier, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés dans le Tarn.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté rentre en vigueur à compter du 9 décembre 2019.
Les autres dispositions de l'arrêté du 8 janvier 2019 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le 9 décembre 2019

Le Directeur académique des services
de l'Education nationale du Tarn

Jérôme BOURNE BRANCHU